

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 114 (1969)
Heft: 3

Artikel: Notes sur les débuts de la "Société suisse des officiers" et de la "Société romande des armes spéciales" en Suisse occidentale
Autor: Rapp, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes sur les débuts

de la « Société suisse des Officiers » et de la « Société romande des Armes Spéciales » en Suisse occidentale

La Société suisse des Officiers a joué, on le sait, un rôle non négligeable dans l'œuvre de rapprochement des Confédérés pendant la Restauration et la période de la Régénération, qui conduisit à la crise de 1847. L'armée fédérale issue du règlement militaire de 1817 établit, sous l'autorité d'un état-major commun nommé par la Diète, des liens nouveaux entre les contingents cantonaux. L'expérience trop brève des « camps », premiers cours de répétition à l'échelon fédéral, fit ressortir immédiatement la nécessité de contacts hors service entre les officiers des milices qui y participèrent. Ceux-ci, en effet, se connaissaient aussi peu, s'ils n'avaient été frères d'armes au service étranger, qu'aujourd'hui les cadres des contingents de l'OTAN qui ne servent pas dans l'état-major intégré du SHAPE.

Dans le recul du temps, la rencontre de six cents officiers organisée par leurs camarades de Berne à Langenthal le 18 juillet 1822 apparaît comme une étape importante pour la formation de l'esprit fédéral. « Presque tous les cantons y étaient représentés, écrit Dierauer ¹, et l'on remarqua avec étonnement à quel point les divergences politiques s'effaçaient sous l'uniforme. Les patriciens bernois saluaient les Vaudois et les Argoviens comme de bons camarades et se groupaient avec eux d'un seul cœur autour de l'emblème de la Confédération ».

Les fraternisations qui eurent lieu au cours de ce rassemblement firent une grande impression sur les contemporains. « Le plus grand ordre, écrivait la « Gazette de Lausanne », les égards réciproques et la meilleure harmonie entre les Suisses arrivant des parties les plus éloignées de leur patrie,

¹ *Histoire de la Confédération suisse, voir p. 558-559.*

formaient le caractère de cette fête dont le souvenir sera ineffaçable chez tous ceux qui en ont été témoins. Il serait d'ailleurs difficile de donner une idée de la réception franche et cordiale de MM. les officiers bernois et de la généreuse hospitalité des habitants de Langenthal, mais leurs hôtes reconnaissants porteront dans leurs foyers et à leurs compatriotes les sentiments d'union fraternelle auxquels cette belle journée a donné un nouvel essor »¹.

Peu de temps après, les officiers des cantons occidentaux, sur l'initiative des Genevois et des Vaudois, décidèrent de fonder une Société permanente. En s'agrégeant aux groupements similaires qui allaient surgir au même moment en Suisse alémanique, celle-ci devait constituer la « Société Suisse des Officiers », dont les fondements étaient au reste déjà jetés.

La chaleur de l'enthousiasme et la pureté des intentions font presque toujours ménage, bon ou mauvais, avec les faiblesses humaines, qui demeurent sous-jacentes. Il semble notamment que la promptitude hardie des Genevois, habitués par leur histoire à prendre des initiatives rapides, ait quelque peu offusqué leurs bons voisins du Pays de Vaud, tard venus à l'indépendance et encore gênés aux entournures par leur entrée toute récente à part égale dans la Confédération de 1815. Le fragment de lettre que nous publions ci-dessous en témoigne. Celle-ci figure, nous ne savons pourquoi, dans les archives privées du Landamann Henri Monod², l'un des fondateurs de l'indépendance vaudoise et homme d'Etat éminent en dépit de l'étroitesse de la scène politique où les événements de 1798 l'avaient hissé contre son gré.

Son auteur, Edmond Daval, descendait d'une famille anglaise récemment naturalisée à Orbe. Il était alors capitaine d'artillerie et, par son mariage, veveysan. Lieutenant-colonel en 1829, président du Conseil de guerre de son canton en 1837, promu colonel deux ans plus tard et président du Conseil de

¹ N° 59, du 23 juillet 1822.

² En dépôt à la Bibliothèque cantonale vaudoise.

révision, il devait donner sa démission en 1842, et entrer un an après au Grand Conseil vaudois comme député du cercle de Vevey, après avoir été juge au tribunal de district. Il avait épousé en 1820 Louise de Joffrey, fille de Philippe de Joffrey, dernier seigneur de la Cour-au-Chantre, dont la mère était elle-même née Louise Esther de Mestral-St-Saphorin¹. D'où le « cousinage » — assez lointain, on l'avouera — dont notre notable vaudois fait état ci-dessous.

Son « cousin », Henri-Georges de Mestral St-Saphorin, Vaudois de vieille souche et bourgeois de Berne, dernier seigneur de Lavigny (1770-1849) et capitaine d'une compagnie de chasseurs-carabiniers en 1798, avait été promu lieutenant-colonel de l'armée fédérale en 1815. Il résidait dans sa propriété de la maison d'Aspre, à Aubonne², et figurait parmi les chefs de la fraction conservatrice de son canton. Défenseur résolu du régime bernois lors des événements de 1798, ce grand propriétaire terrien avait milité en faveur du retour du Pays de Vaud à LL.EE. restaurées lors de la chute de l'Acte de Médiation. Il menait alors dans ses domaines une existence calme et boudeuse, dont le distrayaient ses occupations militaires.

Vevey, le 4 octobre 1826

« Mon cher cousin,

... Vous connaissez probablement déjà, mon cher cousin, l'existence de cette société. Elle s'est fondée à Vevey en décembre 1824 et s'est définitivement organisée à Genève en décembre 1825. Je ne vous entretiendrai pas de son but et du résultat avantageux que nous en espérons, tant sous le rapport de l'instruction mutuelle et de l'émulation que surtout sous celui de resserrer toujours plus les liens qui doivent exister entre les officiers appelés à se rencontrer souvent et qui sont, j'aime à le dire, pour la plupart animés d'un excellent

¹ Archives cantonales vaudoises, K XV b 10, p. 229; *Recueil des Généalogies vaudoises*, III, p. 250; *Almanach Vincent* 1823, p. 41.

² *Généalogies vaudoises*, II, p. 13.

esprit. Je ne possède pas ici de règlements de la Société bicantonale, mais pour vous faire connaître nos institutions, je vous adresse pour ceci un règlement de la section vaudoise de la Société qui, ainsi que celui de la section genevoise, est dans tous les points essentiels conforme au règlement général. Je prends la liberté d'en joindre deux pour Messieurs Georges et Charles de Mestral¹; je puis aussi passer des circulaires d'invitation au dernier directement à Etoy. — Yverdon a été choisi pour lieu de réunion, comme celle de nos villes qui, offrant un local propre à une assemblée, se trouve en même temps à proximité de nos confédérés de Neuchâtel, Berne et Fribourg. »

« S'il n'est guère possible de penser à former une Société Suisse des Officiers des trois corps savants, du moins avons-nous l'espoir de voir notre cercle s'étendre jusque chez nos plus proches voisins. Peut-être pourra-t-on trouver un moyen de lui donner plus d'extension encore; mais il n'en est pas question pour le moment. Si nous voulons avoir un résultat avantageux, nous devons marcher doucement et nous contenter d'un petit commencement. Je vous dirai en confidence, mon cher cousin, que nous y sommes d'autant plus obligés que ce n'est que par ce moyen que nous pourrons réparer une démarche peu réfléchie de nos camarades de Genève. Remplis des meilleures intentions, ces Messieurs, ou du moins plusieurs d'entre eux, ont envoyé l'année dernière leur règlement tout fait à des officiers d'autres cantons en leur proposant de se réunir à nous. C'était un peu manquer de tact et de connaissance des choses. Aussi a-t-on battu froid et il ne faut pas s'en étonner. Nous n'avons pas pu nous empêcher de regretter cette démarche et, comme j'ai l'honneur de vous le dire, nous voulons prendre une marche tout à fait différente, comprenant très bien que ce n'est pas à nous autres cadets de famille à

¹ Georges de Mestral-St-Saphorin, (1802-1886) fils du destinataire de la lettre; forestier de la ville de Berne, alors lieutenant d'artillerie.
Charles de Mestral (1802-1871), petit-cousin du précédent, officier d'artillerie, mort célibataire à Etoy.

Généalogies vaudoises, II, p. 14 et 16.

nous mettre si fort en avant. Nous nous en tenons donc à notre Société bicantonale, mais ne perdant point de vue le but éloigné dont je parlais plus haut, nous avons adressé des invitations à Messieurs les colonels Pourtalès, May et Girard ¹, en les priant de bien vouloir les étendre aux officiers de leurs cantons servant dans les trois corps et cela dans le nombre qu'ils jugeront à propos. Tous ceux de nos camarades qui voudront bien nous faire le plaisir de venir, seront reçus à bras ouverts et avec la plus sincère cordialité. C'est ainsi que notre société et son but apprendront peu à peu à être connus. Peut-être alors voudra-t-on en former une semblable chez nos voisins. Alors ce sera le cas d'en nantir notre Société bicantonale et de demander une réunion pour laquelle nous coopérerions tous à un règlement... » (suivent quelques détails sans intérêt).

Colonel EMG G. RAPP

¹ Allusion à la fondation ultérieure de la « Société romande des armes spéciales » (?)

Ces trois officiers supérieurs mentionnés ici étaient probablement : le comte Louis de Pourtalès (1773-1848), colonel fédéral d'artillerie en 1820, inspecteur de l'artillerie de la Confédération dès 1826, président du Conseil d'Etat neuchâtelois en 1830-31 ; ou son cousin Jules-Henri-Charles-Frédéric de Pourtalès (1779-1861), ancien aide de camp du Maréchal Berthier, colonel inspecteur des troupes de l'Etat de Neuchâtel en 1818.

Jean-Louis Girard (1775-1846), ancien commandant du bataillon de fusiliers fribourgeois qui débarqua au Port-Noir lors de la libération de Genève, le 1^{er} juin 1814.

Albrecht Friedrich de May (1773-1853), chancelier de la République de Berne.

Dictionnaire historique et biographique de la Suisse.

Ed. Quartier-La-Tente, *Les familles bourgeoises de Neuchâtel*, p. 187-188.